



Nouméa, le 04 mars 2019

Hortense NOUGARO-DALLE-PALLE
Inspectrice d'académie
Inspectrice pédagogique régionale de
Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs
de Lettres

S/c de mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

Pôle
Expertise
des établissements
et de la pédagogie

Inspection pédagogique du
2nd degré

VR/IPR/HNDP
n°3211/2019-0067

Affaire suivie par
Hortense NOUGARO-DALLE-
PALLE
IA-IPR de Lettres

Objet : Lettre de rentrée 2019 – discipline Lettres

Bureau 217
Téléphone 26 62 79
Mél

[Hortense.Nougaro-Dalle-
Palle@ac-noumea.nc](mailto:Hortense.Nougaro-Dalle-Palle@ac-noumea.nc)

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

À la suite de Monsieur Le Vice-recteur, je vous présente également mes meilleurs vœux pour 2019. Que cette nouvelle année soit une année heureuse, professionnellement riche et qui vous laisse aussi le temps de belles échappées. Je souhaite la bienvenue et une belle intégration aux enseignants qui nous rejoignent, titulaires, stagiaires et maîtres auxiliaires. Je félicite les lauréats aux concours et remercie tous les tuteurs qui ont accepté de les accompagner dans leur prise de fonction.

Plusieurs enjeux, précisés dans la lettre de rentrée de Monsieur Le Vice-recteur, rythmeront cette nouvelle année scolaire. Ce sont autant de priorités dont il convient de tenir compte afin d'orienter votre pratique professionnelle et de favoriser les acquis des élèves. Des tests de positionnement, en début de sixième et en début de seconde, permettront de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves. Ces tests sont doublés d'un test de lecture à destination de tous les élèves de sixième et de première année de CAP. Au-delà de ce test, il convient d'accompagner les élèves dans leur apprentissage de la lecture, apprentissage qui nécessite la conduite, durant toute l'année scolaire, d'un travail régulier et structuré qui permette aux élèves d'acquérir des automatismes et de maîtriser les mécanismes de la lecture. Outre la lecture, l'expression orale et la maîtrise de la langue sont aussi fondamentaux pour l'émancipation des élèves. Il importe de permettre aux élèves d'acquérir, de renforcer et de diversifier ces compétences. Lors de nos rencontres, nous ne manquerons pas de réfléchir sur leur nécessaire articulation, afin de construire le *continuum* entre le collège et les lycées - général, technologique et professionnel.



L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES

Au collège

La mise en oeuvre de la réforme du collège se poursuit.

Des nouveautés :

- **L'évaluation des acquis des élèves de sixième**, à partir du 18 mars 2019 :

<http://www.education.gouv.fr/cid119462/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-en-6e.html>

<http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Vous pouvez trouver des documents de présentation en ligne sur EDUSCOL :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/6eme/78/3/Evaluation_de_debut_de_sixieme_CADRE_Francais_1038783.pdf

- **Le test de lecture**

Il est demandé à chaque établissement de faire passer aux élèves un test de lecture en début de sixième. Ce test s'inscrit dans le cadre de la prévention de l'illettrisme et est organisé par le pôle maîtrise des langages (MDL). D'avance, je remercie les enseignants de lettres ainsi que les référents MDL, toutes disciplines confondues, pour leur investissement dans ce dispositif.

- **La mise en place du dispositif « Devoirs faits »** permettra d'améliorer la maîtrise des fondamentaux. Organisé pour assurer le lien en classe et hors la classe, le dispositif permet aux élèves d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire. Le CNED propose un l'agent conversationnel Jules afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun:

<http://www.cned.fr/le-cned/services-aux-etablissements-scolaires/avatar-jules-devoirs-faits/>

Doivent être poursuivis :

- **L'enseignement et l'évaluation par compétences** : Les programmes ont été réécrits et des ajustements et clarifications publiés au BO N°30 du 26 juillet 2018 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/89/7/Projet_ajustement-programmes-francais-C_2-3-4_969897.pdf

Pour rappel, **des repères annuels de progression**, par niveau, sont disponibles :

<http://eduscol.education.fr/pid38211/consultation-reperes-attendus.html>

Les séquences d'enseignement doivent s'en inspirer et la maîtrise des fondamentaux, notamment en français, doit être accentuée. Il vous est conseillé de consulter également les repères concernant les niveaux CM1 et CM2, dans la mesure où la notion de cycle 3 sera mise en place à la rentrée 2020. Penser par cycle, c'est inscrire les apprentissages dans du temps long. C'est donner à nos élèves ce dont nous avons toutes et tous le sentiment de manquer : du temps.

Afin que l'évaluation du socle se déroule de façon harmonieuse entre équipes pédagogiques et entre établissements, EDUSCOL propose des documents d'accompagnement avec des éléments facilitant l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs pour l'**appréciation du niveau 3, « maîtrise satisfaisante » en fin des cycles 3 et 4**

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien2>

- **Les parcours et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**

Vous êtes déjà nombreux à faire de l'interdisciplinarité. Cependant, l'idée des enseignements pratiques interdisciplinaires est de donner un cadre et une visibilité à cette interdisciplinarité, et de la développer encore davantage en l'intégrant dans une pédagogie de projet.

- Chaque élève doit suivre au moins six (6) **enseignements pratiques interdisciplinaires**, dont trois obligatoires (1. Éléments de la culture kanak 2. Parcours civique citoyenneté 3. Monde économique et professionnel, orientation) Ces EPI ont pour objectif de permettre aux élèves de construire et d'approfondir des compétences en s'appuyant sur une démarche de projet.

- **Au travers des trois parcours** (1. Parcours civique 2. Parcours d'orientation 3. Parcours d'éducation artistique et culturelle), les élèves construisent des compétences transversales. Il vous appartient de prendre en compte explicitement les enjeux de ces parcours dans l'élaboration de leurs séquences d'enseignement.

- L'application de suivi **FOLIOS** permet de garder trace de ce travail.



- **L'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) :**

Le programme d'enseignement du latin est consultable au BO n° 4 du 25 janvier 2018 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=125517

Le site EDUSCOL propose des ressources permettant d'accompagner la mise en oeuvre des nouveaux programmes de langues et cultures de l'Antiquité.

<http://eduscol.education.fr/cid101488/langues-cultures-antiquite-enseignement-complement.html>

Aux lycées

Les enseignants accueillent les premiers élèves ayant bénéficié de la mise en place du nouveau brevet et ayant été sensibilisés à la pédagogie de projet. C'est l'occasion de poursuivre cette dynamique et de permettre aux élèves de penser leur scolarité en terme de parcours, d'autant qu'ils devront bientôt élaborer leur projet d'orientation et choisir une voie de formation, des enseignements de spécialité du cycle terminal, en vue d'une poursuite d'études supérieures réussie.

Les nouveautés :

- **Les tests de positionnement pour tous les élèves des secondes des lycées général, technologique et professionnel**, qui débiteront dès le 18 mars 2019, permettront, comme pour les élèves de sixième, de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé (AP) fondé sur les besoins effectifs des élèves.

- **Des formations dès cette année pour la mise en place de la réforme des lycées (avec entrée en vigueur à la rentrée 2020) :** l'évolution de la **voie générale** vers un baccalauréat unique invite les équipes pédagogiques à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains enseignements s'appuyant sur plusieurs disciplines (Lettres et philosophie notamment), ils nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en oeuvre. Pour la **voie technologique**, si les huit séries demeurent, les élèves seront toutefois concernés par la modification des épreuves anticipées de français. L'inspection vous proposera un accompagnement afin de vous préparer à ces changements. Pour la **voie professionnelle**, des formations plus spécifiques sur la co-intervention vous seront proposées, les enseignants de français devant, dès 2020, travailler conjointement avec des professeurs d'enseignement professionnel.

- **Les nouveaux programmes pour le lycée général et technologique**, qui entreront en **vigueur à la rentrée 2020**, ont été publiés au BO spécial N°1 du 22 janvier 2019 :

<http://www.education.gouv.fr/cid138218/au-bo-special-du-22-janvier-2019-programmes-d-enseignement-du-lycee-general-et-technologique.html>

Les **projets de programmes pour la classe de seconde professionnelle et pour la classe préparatoire au CAP** sont encore en consultation :

<http://www.education.gouv.fr/cid133972/elaboration-des-projets-programme-enseignement-general-nouvelle-voie-professionnelle.html>

- Pour ceux qui n'auraient pas encore fait passer le **test de lecture à destination de tous les élèves de première année de CAP**, permettez-moi d'insister sur leur importance et la nécessité de votre engagement. Il sera alors bien plus aisé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement notamment pour les élèves en difficulté.

Sont encore en vigueur :

- ☼ Les programmes des classes de seconde et de première, ainsi que les objets d'étude tels que définis au BO spécial numéro 9, du 30 septembre 2010:

<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>

Les épreuves de français, présentées sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid48105/definitions-des-epreuves-de-francais%C2%A0.html>

- ☼ Le programme définissant l'enseignement de la **littérature en série L de Terminale** (BO n°8 du 13 Octobre 2011). Le programme limitatif définissant les **œuvres à étudier en 2019** est lui paru au BO numéro 16 du 19 avril 2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128647

Il propose des pistes et des ressources pour l'étude des œuvres.



◆ Pour le domaine d'étude « Littérature et langage de l'image » reconduction de :

Madame de Lafayette, *La Princesse de Montpensier*, 1662 (édition au choix du professeur).

- **Bertrand Tavernier, *La Princesse de Montpensier***, film français, 2010

Petite information :

L'académie de Strasbourg propose un scénario pédagogique afin « d'augmenter et modifier le texte numérique de *La Princesse de Montpensier* de Mme de Lafayette :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/traam-augmenter-et-modifier-le-texte-numerique-de-la-princesse-de-montpensieri-de-madame.html>

◆ Pour le domaine d'étude : « Lire-écrire-publier » introduction de :

- **Victor Hugo, *Hernani*, 1830** (édition au choix du professeur).

Tous les professeurs de Littérature en TL recevront une convocation afin de participer à un atelier sur l'œuvre *Hernani* dans le cadre du PAF. Je souhaite attirer votre attention sur le fait que la pérennité de cet atelier spécifique à la série littéraire est conditionnée à la présence massive des professeurs lors de cette manifestation, laquelle est organisée sur le temps de travail et contribue au rayonnement de la voie littéraire.

☀ Le programme limitatif pour le **théâtre - enseignement de spécialité en série L**. Pour l'année scolaire 2019 :

- *Illusions comiques*, Olivier Py

- *Britannicus*, Jean Racine

- **Woyzeck, Büchner, traduction de Philippe Ivernel et Patrice Pavis (Gallimard, Folio Théâtre)**

BO n° 10 du 08 mars 2018 :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976

☀ Le **programme des langues anciennes** pour la session 2019

- grec : *Le Dyscolos* Méandre

- latin : *Le festin chez Trimalchion* (Satiricon, XXVII-LXXVIII) Pétrone

BO n°23 du 29 juin 2017
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117979

☀ Les deux thèmes pour l'**épreuve de culture générale et expression en B. T. S.**

- **Thème 1** : Corps naturel, corps artificiel (reconduit)

- **Thème 2 : Seuls avec tous**

BO du 18 mars 2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126546

FORMATIONS, EXAMENS ET CONCOURS

LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION (PAF)

Le plan académique de formation est consultable en ligne. Sont proposées :

• des formations à public désigné :

- Pour le collège, sur l'enseignement et l'évaluation par compétences ainsi que l'accompagnement personnalisé

- Pour les réformes des lycées (général, technologique et professionnelle)

• des formations avec candidature individuelle :

Le PAF offre la possibilité de se perfectionner au théâtre, de mener un projet autour de l'éloquence, autant d'actions qui mettent en avant l'importance accrue de l'oral et du (des) langage(s). L'écrit argumentatif (qui accordera une place à la dimension orale de l'argumentation), vise, quant à lui, à préparer les élèves à la dissertation qui aura une importance grandissante. Il serait souhaitable que chacun s'engage à suivre au minimum une formation par an.



LES EXAMENS

- Le brevet des collèges (DNB), les épreuves anticipées de français (EAF) et l'épreuve de littérature de terminale L, les examens de la voie professionnelle :

En ce qui concerne la session 2018, je remercie l'ensemble des professeurs correcteurs qui ont permis la tenue dans de bonnes conditions des différents examens et de leurs corrections.

◆ Pour le DNB, vous avez été nombreux à constater que les candidats se sont bien investis et ont beaucoup rédigé, la nouvelle mouture invitant à davantage de réflexion. Aussi, le temps de correction a-t-il été sensiblement plus long. Je voudrais remercier tout particulièrement les coordonnatrices pour leur efficacité et leur générosité.

◆ Pour la deuxième année consécutive, les épreuves anticipées ont été corrigées localement. L'organisation des EAF a été l'occasion de mesurer la forte implication des enseignants. Si les notes obtenues à l'oral sont convenables, l'écrit reste encore assez fragile. Il conviendra de mettre davantage l'accent sur l'entraînement aux épreuves écrites du commentaire, de l'écriture d'invention et de la dissertation. Il a été convenu que le nombre de textes à présenter à l'oral sera volontairement réduit afin de vous permettre de consacrer plus de temps à cet apprentissage.

◆ Pour la **voie professionnelle**, les corrections en loge sont certes plus anciennes, cependant, le fait de vous avoir réunis pour les corrections des deux disciplines - Lettres et Histoire-Géographie - a permis une véritable rencontre et des échanges constructifs. Cette expérience sera donc renouvelée.

Une analyse fine des différents résultats vous sera communiquée ultérieurement.

LES CONCOURS ET AUTRES CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES :

La préparation aux concours (CAPES et agrégation) sera reconduite cette année. L'objectif est de permettre non seulement d'évoluer professionnellement, mais encore de revivifier les connaissances. Toutefois, il vous est vivement recommandé de souscrire à une préparation à distance. Il est rappelé que l'inscription à un concours est un acte individuel.

Pour la session 2019, il est encore possible de s'inscrire, et ce jusqu'au 11 avril 2019, aux certifications complémentaires suivantes :

- Théâtre

- FLS

- LCA (un vade-mecum est proposé sur le site Eduscol http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf)

INSPECTIONS ET VISITES-CONSEIL

Depuis la rentrée 2018, l'évaluation des enseignants (hors cadres territoriaux) se fait dans le cadre des rendez-vous de carrière, conformément à la réforme des Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR). Trois «rendez-vous» ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière :

- un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la deuxième année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours),

- un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 (entre 18 et 30 mois d'ancienneté au 31 août de l'année en cours)

- un troisième rendez-vous de carrière la deuxième année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Ces rendez-vous conduisent à une évaluation se substituant à l'ancienne notation.

Bien évidemment, vous continuerez à bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de votre carrière. Ainsi les visites conseil permettent de vous rencontrer en dehors des temps institutionnels prévus par le parcours professionnel de carrières et rémunérations. Elles permettent un accompagnement des professeurs, donnent lieu à un rapport, mais n'entrent pas dans le champ de



l'évaluation professionnelle. Cet accompagnement des personnels peut prendre la forme, notamment et sans exclusive, de visites en classe, de réunions d'équipes, ou d'actions de formation.

Le lien suivant vous apportera des informations sur le protocole du PPCR :
<http://www.education.gouv.fr/cid112017/parcours-professionnels-carrieres-remunerations-quels-effets-debut-2017-pour-les-personnels-enseignants-education-orientation-psychologues.html>

Ceux d'entre vous qui ne relèvent pas du PPCR et qui souhaitent être inspectés peuvent se faire connaître.

Je rappelle que, pour l'essentiel, les finalités de la séance menée par l'enseignant inspecté, ainsi que les étapes essentielles de son déroulement, doivent apparaître nettement aux élèves, indépendamment des contenus et des méthodes adoptées ce jour-là, pourvu qu'ils soient pertinents et adaptés aux capacités de la classe. La réactivité du public aux sollicitations du professeur est un critère important de la qualité du travail et le témoin de réelles acquisitions disciplinaires.

Merci de tenir à disposition de l'inspection (hors PPCR) :

- Le cahier de textes de la classe (un accès Pronote),
- Des cahiers d'élèves,
- Les progressions annuelles
- Des évaluations,

autant de documents qui doivent être aisément consultables, et qui permettront de cerner utilement l'articulation de la séance d'enseignement avec la séquence didactique en cours ainsi qu'avec le projet pédagogique mené à moyen, voire à long terme au sein de l'équipe.

Je conclurai, d'une part, en remerciant Bertrand LEFEVRE qui a été chargé de mission pour le collège pendant de nombreuses années, d'autre part, en soulignant combien je me réjouis de pouvoir compter sur des chargés de missions et une déléguée au numérique, dont je salue l'engagement et le professionnalisme :

- Théodora BARBE pour le collège
- Marie-Christine CAZALY et Élodie DEVAUX pour la maîtrise des langues
- Sylvia MARTEL pour le numérique
- Cyril MORAT en collaboration avec Frédéric OHLEN pour les Lettres-Histoire-géographie pour le lycée professionnel
- Emmanuelle MORETTI pour les lycées général et technologique

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de continuer à œuvrer pour les Lettres en particulier et la littérature en général.

Bien à vous,

Hortense NOUGARO-DALLÉ-PALLÉ

IA-IPR de Lettres

W. de V. / 06

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

ANNEXE : QUELQUES LIENS

Le site des Lettres de Nouvelle-Calédonie :

<http://lettres.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique70>

Eduscol Lettres:

<http://eduscol.education.fr/lettres/>

AU COLLÈGE

Les programmes de collège :

cycle de consolidation (cycle 3) :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/05/0/ensel169_annexe2V2_986050.pdf

cycle des approfondissements (cycle 4) :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/62/8/ensel169_annexe3_985628.pdf

Une analyse des ajustements de programmes pour l'étude de la langue par Anne Guerpillon, IA-IPR de Lettres :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2018-09/analyse_des_ajustements_de_programmes_juillet_2018_pour_letude_de_la_langue.pdf

Les repères annuels de progression :

6° :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Consultation_Reperes_et_attendus_2018/42/3/Reperes_Francais-6e_1019423.pdf

5° :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Consultation_Reperes_et_attendus_2018/42/2/Reperes_Francais-5e_1019422.pdf

4° :

<http://eduscol.education.fr/pid38236/4e.html>

3° :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Consultation_Reperes_et_attendus_2018/42/0/Reperes_Francais-3e_1019420.pdf

Documents d'**accompagnement pour l'évaluation** : des indicateurs afin d'objectiver ce qu'il faut entendre par « maîtrise satisfaisante » (niveau 3 de l'échelle) :

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien2>

- cycle 3 :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/4/RAE_Evaluation_socle_cycle_3_643744.pdf

- cycle 4 :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_643746.pdf

L'enseignement et l'évaluation par compétences (diaporama 2018) :
[Evaluation de debut de sixieme CADRE Francais 1038783.pdf](http://eduscol.education.fr/cid1038783/evaluation_de_debut_de_sixieme_CADRE_Francais_1038783.pdf)

Les LCA :

<http://eduscol.education.fr/cid112212/nouveaux-programmes-de-lca-au-college.html>

<http://eduscol.education.fr/cid101488/langues-cultures-antiquite-enseignement-complement.html>

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=125517

La lecture et la grammaire au collège, BO spécial n°3 du 26 avril 2018 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE_MEN_3-26-4-2018/19/9/BO_SPE_MEN_3_939199.pdf

note de service n° 2018-049 du 25-4-2018, offrant des clés afin d'accompagner l'élève dans son apprentissage de la lecture, apprentissage qui nécessite la conduite, toute l'année scolaire, un travail régulier et structuré qui permettent aux élèves d'acquérir des automatismes et maîtriser les mécanismes de la lecture :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128704

note de service n° 2018-050 du 25-4-2018, aidant les professeurs à conduire un enseignement rigoureux, explicite et progressif de la grammaire et du vocabulaire :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707

Des projets numériques au service de la lecture et de l'écriture :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/des-projets-numeriques-au-service-de-la-lecture-et-de-lecriture.html>

AU LYCÉE :

• La future réforme : lycée général et lycée technologique :

les nouveaux programmes qui rentreront en vigueur à la rentrée 2020 ont eu été publiés au BO spécial N°1 du 22 janvier 2019 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/06/0/SP1_MEN_22_1_2019_10H40_1064060.pdf

Pour la **classe de seconde** :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf

Pour la **classe de première** des voies générale et technologique :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf

Programme de **spécialité théâtre de première générale** :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567_annexe_22-1_1063846.pdf

Programme de **spécialité humanité, littérature et philosophie de première** de la voie générale :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/2/spe578_annexe_1063002.pdf

Programme d'enseignement de **spécificité de littérature, langues et culture de l'Antiquité de la classe de première** de la voie générale :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138147

La future réforme de la voie professionnelle :

<http://eduscol.education.fr/cid138685/consultation-sur-les-projets-programmes-voie-professionnelle.html>

Vade-mecum de la **co-intervention** en lycée professionnel :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/2/Vade-mecum_co-intervention_1081322.pdf

La Terminale L :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113748

Le Théâtre :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110040

Pour 2020, l'oeuvre au programme sera *Tous des oiseaux* de Wajdi MOUARAD, mise en scène de Charlotte FARCET

Les Langues Anciennes :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117979

Des ressources sont en ligne sur EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/parution-des-oeuvres-au-programme-de-langues-et-cultures-de-lantiquite-pour-le-bac-2018-et-2019.html>

- un vade-mecum pour la certification complémentaire est proposé sur le site Eduscol

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

Le BTS :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113296

Les inscriptions aux concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Le PEAC :

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

Le site EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr>

Cette année 2019 l'opération Printemps des poètes célébrera ses vingt (20) ans :
<https://www.printempsdespoetes.com/Edition-2019>

Pour information, les programmes des autres arts en lien avec la littérature :

- **Cinéma et audiovisuel**

Films :

-*La Tortue rouge* de Michael Dudok de Wit, animation, 2016

-*Charulata* de Satyajit Ray, 1964.

Documentaire :

-*Nostalgia de la luz*, Patricio Guzman, 2010

- **Histoire des arts**

Questions et enjeux esthétiques :

-L'Art et le sacré

-Arts, ville, politique et société : les années cinquante

-Un artiste en son temps : la photographe Tina Modotti (1896-1942)

En option facultative HDA, le nouvel intitulé est arts et émancipation.